

N° 2025/ M4 /01

MUZIONI
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

- **DIPUSITATA DA : U GRUPPU « CHJAMA À L'UNITÀ »**
- **UGHJETTU : Opposition à la réforme des lycées agricoles**

VU les compétences reconnues à la Collectivité de Corse en matière d'enseignement agricole dans le cadre de la loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, notamment en ce qui concerne la carte des formations, le programme régional de formation et le soutien aux établissements implantés sur le territoire ;

VU la délibération n°23/152 CP de la commission permanente approuvant la convention pluriannuelle 2023-2025 relative aux moyens afférents à l'enseignement agricole au sein de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole Campus AGRICORSICA U Rizzanesi Sartè ;

VU la délibération n° 23/199 CP de la Commission Permanente du 19 décembre 2023 approuvant la convention relative aux moyens afférents à l'enseignement supérieur agricole au sein de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) Campus AGRICORSICA U Rizzanesi Sartè relative à la mise en œuvre du BTS

GEMEAU-ACSE et approbation de la création d'un BTSA "MVAOE" au Campus CORSIC'AGRI de Borgu

VU le rôle essentiel de l'enseignement agricole dans la formation, la préservation et la transmission des savoir-faire liés au territoire, à l'agriculture durable, et à l'identité rurale et insulaire corse ;

VU la volonté réaffirmée par l'ensemble des acteurs corses de développer une agriculture respectueuse de l'environnement, de la culture et des besoins alimentaires de l'île ;

CONSIDÉRANT que cette réforme nationale vise à recentraliser les programmes, réduire l'autonomie des établissements agricoles et limiter la diversité des formations proposées;

CONSIDÉRANT que cette réforme s'inscrit dans un contexte d'économies de bouts de chandelles qui fragilisent nos territoires ruraux et que les soutiens du gouvernement de M. Bayrou en Corse, en votant en faveur de budgets austéritaires, portent une part de responsabilité dans ce démantèlement de notre enseignement agricole

CONSIDÉRANT qu'en dépit d'un contexte à l'échelle française marqué par un ralentissement des installations, la Corse se distingue par une tendance inverse, avec près de 200 jeunes agriculteurs installés au cours des cinq dernières années par l'ODARC, dont 35 % de femmes;

CONSIDÉRANT que la Corse est la seule à avoir enregistré une augmentation du nombre d'exploitations agricoles depuis 2010, atteignant aujourd'hui 2 943 exploitations, soit une progression de 4,7 % en dix ans;

CONSIDÉRANT que l'élaboration des politiques éducatives liées aux besoins du territoire devrait relever de la compétence de la Collectivité de Corse, en cohérence avec les aspirations d'émancipation, de développement durable et de souveraineté alimentaire portées par les Corses;

CONSIDÉRANT qu'en imposant depuis Paris une réforme uniformisante et budgétairement motivée, sans concertation réelle avec les acteurs locaux, l'État affaiblit non seulement les établissements agricoles corses, mais aussi la légitimité du projet d'autonomie en cours;

CONSIDÉRANT que les lycées agricoles sont des lieux fondamentaux pour le maintien de la vie en milieu rural, pour la revitalisation économique des territoires, et pour l'affirmation d'un modèle agricole corse propre;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des syndicats de l'enseignement agricole en Corse dénonce la suppression de l'option « transformation alimentaire » du bac STAV à Borgu, la fusion de plusieurs options en une seule classe à Borgu

et Sartè, ainsi que la non-attribution des heures nécessaires à la poursuite du bac pro agroéquipement à Sartè;

CONSIDÉRANT que ces mouvements de contestation ont reçu le soutien du Président de l'ODARC, de la Chambre régionale d'agriculture, ainsi que de l'ensemble des groupes politiques représentés au sein de l'Assemblée de Corse;

CONSIDÉRANT que les discussions à l'origine du conflit portent actuellement sur un volume de 1 840 heures, correspondant à deux emplois de contractuels, pour un coût estimé — selon l'indice de rémunération — entre 70 000 et 100 000 euros;

CONSIDÉRANT la question écrite n°5072 déposée par le député Paul-André Colombani le 18 mars 2025 relative à la préservation de l'enseignement agricole en Corse;

CONSIDÉRANT que ces décisions vont à l'encontre des engagements du Premier ministre François Bayrou sur l'absence de suppressions de postes dans la loi de finances 2025, et qu'elles contredisent également les recommandations pédagogiques de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), qui préconise une adaptation des formations aux réalités professionnelles des élèves;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI CORSICA :

- **S'OPPOSE** fermement à la réforme en cours des lycées agricoles portée par le ministère de l'Agriculture et demande son retrait immédiat ;
- **AFFIRME** son soutien total aux mobilisations, et aux revendications des personnels, des élèves et de leurs représentants syndicaux;
- **DEMANDE** au Cunsigliu Esecutivu di a Corsica et à l'Assemblea di Corsica d'interpeller l'État afin d'obtenir le maintien et le renforcement des spécificités de l'enseignement agricole en Corse;
- **RECLAME** que toute réforme de l'enseignement agricole en Corse soit co-construite avec les acteurs locaux, les filières agricoles corses, les équipes éducatives, et les jeunes concernée;
- **SOUHAITE** que l'enseignement agricole soit sécurisé, en assurant des ressources stables et adaptées aux besoins des établissements, ainsi qu'une reconnaissance renforcée des spécificités de l'enseignement agricole en Corse.
- **RÉAFFIRME** son attachement au maintien intégral de la carte de formation validée par l'Assemblée de Corse, ainsi qu'une dotation horaire

globale suffisante pour garantir la qualité et la continuité pédagogique dans l'ensemble des établissements agricoles de l'île ;